

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1586

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Participation au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour différentes usines et installations communautaires des services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les accords et conventions à intervenir avec les fournisseurs d'énergie**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pilon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1586**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Participation au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour différentes usines et installations communautaires des services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les accords et conventions à intervenir avec les fournisseurs d'énergie**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi de programmation n° 2005-781 du 13 juillet 2005 a introduit le dispositif des certificats d'économie d'énergie avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Cette loi contraint les fournisseurs d'énergie, les "Obligés", à réaliser des économies par eux-mêmes ou en incitant leurs clients, à travers leurs actions, bonnes pratiques ou investissements, à concourir à cet objectif.

Pour les collectivités locales et établissements publics, ce mécanisme s'avère donc un levier potentiel supplémentaire au service de leurs projets en matière de maîtrise de leurs consommations.

La Communauté urbaine de Lyon a élaboré son Plan Climat et s'est fixé des objectifs de diminution de son empreinte énergétique.

La direction de l'eau de la Communauté urbaine exploite ou fait exploiter un certain nombre d'usines et équipements pour ses services d'assainissement et d'eau potable qui sont gros consommateurs d'énergie dans leur fonctionnement quotidien.

L'énergie pèse pour 23 % dans le bilan carbone des services d'eau potable et d'assainissement communautaires, dont 74 % pour l'exploitation des stations d'épuration soit un budget énergie de 4 M€ par an.

Sur ces bases, la Communauté urbaine a envisagé avec EDF une première convention ayant pour objet de mettre en œuvre sur la station d'épuration à Saint Fons des actions de maîtrise énergétique.

EDF s'engagerait à accompagner la Communauté urbaine dans l'identification de gisements potentiels d'économies d'énergie et participer financièrement aux investissements ou actions engagés par la Communauté urbaine sur la station d'épuration de Saint Fons.

Un projet de convention liste les actions à mener par la Communauté urbaine (pose de variateurs de vitesse, installation de récupérateurs de chaleur sur compresseurs, etc.) concourant à la réalisation d'économies d'énergie sur ce site. En contrepartie, EDF accorde à la Communauté urbaine une aide à l'investissement de 161 000 €.

En contrepartie, pour cette opération et actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la Communauté urbaine autoriserait EDF à déposer les demandes de certificats d'économie d'énergie sur les réalisations communautaires.

Il est demandé au conseil de Communauté d'approuver :

- le principe de la participation de la Communauté urbaine au dispositif des certificats d'économie d'énergie avec le ou les fournisseurs d'énergie pour les différentes usines ou installations gérées par la direction de l'eau,
- la négociation dans le cadre de ce dispositif pour ces différentes usines ou installations avec les fournisseurs d'énergie des accords et conventions d'application à intervenir et d'autoriser monsieur le Président à signer les accords et conventions de répartition des certificats d'économie d'énergie afférents,

- la première convention à intervenir avec EDF au titre de l'accord sur la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de la demande d'énergie sur le site de la station d'épuration communautaire à Saint Fons et la convention de répartition de certificats d'énergie afférente ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de la participation de la Communauté urbaine de Lyon au dispositif des certificats d'économie d'énergie issu de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique pour différentes usines et installations communautaires gérées par la direction de l'eau.

2° - Approuve la négociation, dans le cadre de ce dispositif, pour ces différentes usines ou installations, avec les fournisseurs d'énergie pour chaque opération éligible des accords et conventions d'application à intervenir et autorise monsieur le Président à signer lesdits accords et conventions de répartition des certificats d'énergie afférents.

3° - La recette à provenir d'EDF au titre de la première convention relative au projet de maîtrise de la demande d'énergie sur la station d'épuration à Saint Fons, soit une subvention d'équipement de 161 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire en recettes au budget annexe de l'assainissement au titre de l'exercice 2010 - fonction 222 - compte 131 800 - opération 1835.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.